



Siège social :

Parc d'activités Creule CS 10025  
150, Rue Pierre DEKYTSPOTTER  
59529 HAZEBROUCK CEDEX

12 Place St Hubert  
59000 LILLE

Tél : 03 28 416 426  
Fax : 03 28 431 092

secretariat@leboulanger-securite.fr

## CONTRAT N°DE076791 DU 20/06/2024

Interlocuteur : Madame LESIEUR

Téléphone : 03 62 53 97 96

E-mail : flesieur@citya.com

Affaire suivie par : Cindy FOORT

E-Mail : secretariat@leboulanger-securite.fr

Téléphone : 03.28.416.426

### Lieu de d'intervention :

**ALBA**

4 rue Simone de Beauvoir  
59810 LESQUIN

### Adresse de facturation :

FC - 035786

**CITYA GAMBETTA**

307 rue Léon Gambetta  
59000 LILLE

## CONTRAT DE MAINTENANCE 2024 - 2025

### Vérification extincteur portatif, automatique ou sur roues

Prestation comprenant : plomb, fil plomb, scellé plastique millésimé de couleur, étiquettes

### Forfait déplacement - vacation

Cartouche CO<sup>2</sup> pour essai désenfumage

**I- MOIS DE VERIFICATION ANNUELLE** : A CONVENIR

### II- REFERENTIELS TECHNIQUES :

- Normes AFNOR NF S61-919 et NF S61-922
- Règle R4 APSAD
- Guide de maintenance de l'AFNOR et instruction de maintenance du fabriquant

### III- CONDITIONS TARIFAIRES :

- 13,00 € HT par appareil extincteur vérifié de toutes marques et toutes capacités.
- 8,90 € HT par Bloc Autonome d'Eclairage de Secours vérifié
- 24,90 € HT par commande de désenfumage vérifiée
- 24,90 € HT par exutoire de fumée vérifié
- 2,95 € HT par frais de gestion - administratif et rapport
- 29,00 € HT par forfait déplacement

Ce prix comprend les pièces détachées utilisées lors de la vérification (plomb, fil plomb, joints, étiquettes)

La maintenance préventive (Remplacement périodique des agents), corrective (rechargement suite à utilisation ou vandalisme) et le remplacement des appareils périmés ne sont pas compris dans ce prix forfaitaire. Ces prestations feront l'objet d'une facturation complémentaire.

**IV- DUREE DU CONTRAT** : Deux ans

**V- PERIODICITE** : Vérification annuelle à la date anniversaire avec une tolérance de + ou - un mois sauf disposition réglementaire spécifique.

**VI- VALIDITE DES PRIX ET REVISION DES PRIX** : Les prix sont valables et fermes pour la durée totale du contrat.

**VII- CONDITION DE REGLEMENT** : Virement à 30 jours

### VIII- ENGAGEMENTS et MODALITES :

- La société L.S.T. s'engage à communiquer par courrier la date de l'intervention au moins 10 jours avant son passage.
- Un bulletin de vérification sera établi et signé par le vérificateur et le responsable du parc extincteurs.
- Emargement du registre de sécurité incendie par le technicien vérificateur.
- Un tableau inventaire sera réalisé ou mis à jour suite à la prestation et annexé au présent contrat. Ce tableau reprend le n° de l'appareil, le type d'extincteur, la nature du produit, sa capacité, son emplacement et les prestations réalisées sur chaque appareil.
- Si la vérification fait ressortir un mauvais état de fonctionnement ou une vétusté nécessitant le remplacement des appareils hors-service, l'opération de remplacement est subordonnée à l'accord préalable du responsable.

### Offre valable : 1 mois

SAS au capital de 100.000 € - RCS DUNKERQUE 340 173 350 - SIRET 340 173 350 00042 - APE/NAF 4669B - N° TVA FR37 340 173 350. TVA acquittée sur les débits - Autorisation du 24.02.87 n°13. Toute commande vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de LST imprimées au verso, et emporte renonciation à toute application de vos éventuelles Conditions Générales d'Achats.

IBAN : FR76 3000 3007 9400 0200 1859 877



Service d'installation et de maintenance  
des extincteurs



www.leboulanger-securite.fr



Siège social :

Parc d'activités Creule CS 10025  
150, Rue Pierre DEKYTSPOTTER  
59529 HAZEBROUCK CEDEX

12 Place St Hubert  
59000 LILLE

Tél : 03 28 416 426  
Fax : 03 28 431 092

secretariat@leboulanger-securite.fr

## CONTRAT N°DE076791 DU 20/06/2024

Interlocuteur : Madame LESIEUR

Téléphone : 03 62 53 97 96

E-mail : flesieur@citya.com

Affaire suivie par : Cindy FOORT

E-Mail : secretariat@leboulanger-securite.fr

Téléphone : 03.28.416.426

### Lieu de d'intervention :

**ALBA**

4 rue Simone de Beauvoir  
59810 LESQUIN

### Adresse de facturation :

FC - 035786

**CITYA GAMBETTA**

307 rue Léon Gambetta  
59000 LILLE

## CONTRAT DE MAINTENANCE 2024 - 2025

### CITYA GAMBETTA

Date :

Signature  
+ cachet

### SARL LEBOULANGER SECURITE

Date : 20/06/2024

Signature  
+ cachet



**Offre valable : 1 mois**

SAS au capital de 100.000 € - RCS DUNKERQUE 340 173 350 - SIRET 340 173 350 00042 - APE/NAF 4669B - N° TVA FR37 340 173 350. TVA acquittée sur les débits - Autorisation du 24.02.87 n°13. Toute commande vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de LST imprimées au verso, et emporte renonciation à toute application de vos éventuelles Conditions Générales d'Achats.

IBAN : FR76 3000 3007 9400 0200 1859 877



Service d'installation et de maintenance  
des extincteurs



[www.leboulanger-securite.fr](http://www.leboulanger-securite.fr)

# Conditions générales de vente et prestation de services

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute vente ou prestation de services conclue par la Société LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL LST (Société LST) auprès de tout client professionnel, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du CLIENT, et notamment ses conditions générales d'achat.

La Société LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL LST est une Société par Action Simplifiée, au capital de 36800 euros, ayant son siège social au Parc d'Activité de la Creule, 59190 HAZEBROUCK, immatriculée au RCS de DUNKERQUE sous le numéro 340 173 350, et est représentée par Monsieur LEBOULANGER François.

Les présentes CGV, ainsi que le(s) devis ou confirmation(s) de commande(s) forment, ensemble, le socle contractuel régissant les relations entre les parties. Elles sont expressément agréées et acceptées par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

## 1 - Commande

1.1-Les ventes et prestations de services ne sont parfaites qu'après l'établissement d'un devis et acceptation de la commande du CLIENT par LST, matérialisée soit tacitement soit par la signature du bon de commande du client.

1.2-Les éventuelles modifications de commande demandées par le CLIENT seront prises en compte dans la limite des possibilités de LST. Elles devront être notifiées par écrit QUARANTE HUIT (48) heures au moins avant la date prévue pour la vente ou la fourniture de services commandés, et après signature d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

1.3-En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par LST moins de VINGT QUATRE (24) heures avant la date prévue pour la vente ou la fourniture de services demandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de règlement » des présentes CGV sera de plein droit acquis à LST et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

1.4-En cas de pénurie, LST répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités quelles que soient les quantités commandées.

## 2 - Tarifs

Les ventes et prestations de services sont fournies aux tarifs de LST en vigueur au jour de la passation de la commande, selon les barèmes des prix en vigueur au jour de l'établissement du devis. Les barèmes des prix peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis par LST, sans conséquence pour les commandes en cours.

Les barèmes de prix en vigueur comprennent les frais de déplacement, les frais de nettoyage, les frais de recyclage ou de dépollution et autres débours, lesquels seront spécifiés au devis.

L'ensemble de ces frais reste à la charge du CLIENT.

Les tarifs s'entendent net et Hors Taxes. Une facture, majorée des droits et taxes en vigueur au jour de l'établissement du devis, est établie par LST et remise au CLIENT lors de chaque vente et prestation de services.

Les conditions de détermination du coût des biens et services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiquées au CLIENT ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du CLIENT, conformément à l'article L. 441-6 II du Code de commerce.

Le CLIENT pourra bénéficier de réductions de prix, de rabais, ristournes et remises, en fonction des commandes effectuées, en une seule fois et en un seul lieu, ou de la régularité des commandes, dans les conditions et selon les modalités à définir lors de la négociation commerciale entre les parties.

## 3 - Conditions de règlement

3.1-Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de la vente et de fourniture des Services commandés et comme indiqué sur la facture remise au CLIENT.

Un acompte peut être exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdites prestations. LST ne sera pas tenue de procéder à la fourniture de la prestation de services commandée par le CLIENT si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

Le CLIENT peut s'acquitter de son obligation par chèque, ce dernier devant impérativement être tiré d'un établissement bancaire français, ou par carte bancaire, ou en espèces, ou par lettre de change.

3.2-Toute facture non réglée dans les délais impartis sera automatiquement majorée, au titre de la clause pénale au sens de l'article 1231-5 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à QUARANTE (40) euros, et ce, conformément aux dispositions de l'article D. 441-5 du Code de commerce.

Tout retard de paiement et de versement des sommes dues par le CLIENT au-delà des délais ci-dessus fixés donnera droit et rendra exigible, sans formalité ni mise en demeure particulière, des pénalités de retard calculées aux taux pratiqués par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, sans préjudice de toute autre action que LST serait en droit d'intenter à l'encontre du CLIENT.

En cas de défaut de paiement, le CONTRAT serait résolu de plein droit si bon semble à LST qui pourra solliciter l'octroi de dommages et intérêts en réparation du ou des préjudices subis. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution et que leur paiement soit échu ou non.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles si LST n'opte pas pour la résolution de la commande correspondante.

Le CLIENT devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels, d'avocats, de procédure.

3.4. Toute détérioration du crédit du CLIENT pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues. LST se réserve le droit, à tout moment, d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties.

## 4 - Modalités de fourniture des services

Les services demandés par le CLIENT seront fournis dans le délai indiqué par le CLIENT à compter de la réception, par LST, du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné éventuellement de l'acompte exigible. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et LST ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du CLIENT en cas de retard dans la fourniture des services.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le CLIENT lors de la réception des services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et en qualité.

Le CLIENT disposera d'un délai de HUIT (8) jours à compter de la fourniture des services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de LST.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le CLIENT.

LST remboursera ou rectifiera le CLIENT, dans la mesure du possible, dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le CLIENT, les services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le CLIENT.

En cas de demande particulière du CLIENT concernant les conditions de fourniture des services, dûment acceptées par écrit par LST, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le CLIENT.

## 5 - Responsabilité de la Société LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL LST et Garantie

LST garantit, conformément aux dispositions légales, le CLIENT, contre tout défaut de conformité des services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits services à l'exclusion de toute négligence ou faute du CLIENT.

La surveillance des matériels de secours livrés, fournis et vérifiés, est exclusivement à la charge du CLIENT entre deux visites de LST. Il appartient donc au CLIENT de veiller à leur bonne accessibilité, à leur protection contre les chocs, chutes, détériorations, gel et autres cas nuisibles, ainsi qu'à leur vérification et leur changement.

La responsabilité de LST ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de LST ne pourra pas être recherchée s'il n'est pas démontré que les appareils et/ou installations en cause ont été utilisés à temps et conformément aux prescriptions relatives à leurs usages. Il en sera de même en cas d'intervention pour réparation, vérification ou recharge par une société autre que LST avant le sinistre ou l'accident.

Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer LST, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de QUINZE (15) jours à compter de leur découverte.

LST rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le CLIENT, les services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de LST serait retenue, la garantie de LST serait limitée au montant Hors Taxe payé par le CLIENT pour la fourniture des services.

## 6 - Déclarations et garanties du client

Le CLIENT s'engage, en toute circonstance, à respecter l'ensemble de la réglementation susceptible de s'appliquer et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, le Code de Commerce, le Code de la Consommation, le Code pénal.

## 7 - Réserves de propriété et transfert de risques

LST se réserve la propriété du matériel jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au CLIENT, dès la livraison du matériel, des risques de perte ou de détérioration ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Ils voyagent donc aux risques et périls du CLIENT.

## 8 - Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née des relations contractuelles et qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure.

Les parties ont convenu ensemble que seront considérés comme cas de force majeure, l'ensemble des cas reconnus en jurisprudence ainsi que toute autre circonstance hors du contrôle raisonnable de LST.

## 9 - Différend et loi applicable

À défaut d'entente et de conciliation, les parties s'accordent pour décider que le différend relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de LILLE MÉTROPOLE.

Les présentes CGV sont régies par la Loi française à l'exclusion de toute autre. Les parties n'entendent en aucune hypothèse appliquer les règles du droit international privé français.

## Offre valable : 1 mois

SAS au capital de 100.000 € - RCS DUNKERQUE 340 173 350 - SIRET 340 173 350 00042 - APE/NAF 4669B - N° TVA FR37 340 173 350. TVA acquittée sur les débits - Autorisation du 24.02.87 n°13. Toute commande vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente de LST imprimées au verso, et emporte renonciation à toute application de vos éventuelles Conditions Générales d'Achats.

IBAN : FR76 3000 3007 9400 0200 1859 877



[www.leboulanger-securite.fr](http://www.leboulanger-securite.fr)